

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice - Solidarité

DECRET D/2016/.....¹⁶²/PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LONAGUI SAU

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2000/08/AN du 5 mai 2000, ratifiant le Traité relatif à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires –OHADA- ;

Vu la Loi L/2015/022/AN du 13 août 2015, portant gouvernance financière des Sociétés et Etablissements publics ;

Vu le Décret N° D/2012/132/PRG/SGG du 12 décembre 2012, portant Organisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret N° D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le Décret N° D/2015/227/PRG/SGG du 30 décembre 2015, portant structure du Gouvernement ;

Vu le Décret N° D/2016/079/PRG/SGG du 04 janvier 2016, portant nomination des membres du Gouvernement

Vu le Décret N° D/2016/153/PRG/SGG du 26 Mai 2016, fixant les statuts de la Loterie Nationale de Guinée « LONAGUI SAU »

DECRETE

Article 1^{er}: Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Loterie Nationale de Guinée-LONAGUI SAU- les personnalités ci-après désignées:

I. Président du Conseil d'Administration

Monsieur Akim Zézé **Koivogui**, en service à la Présidence de la République.

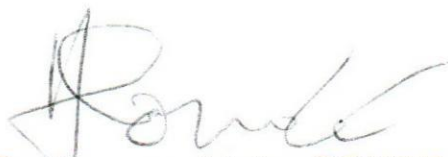
II. Membres

1. Commissaire Mamadou **Camara**, en service au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile.
2. Hadja Mariame **Keita**, enseignante, en service au Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation.
3. M. Jean Baptiste **Williams**, en service au Ministère des Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique.
4. M. Guy Abraham **Koumbassa**, en service au Ministère des Postes, Télécommunications et de l'Economie Numérique.
5. M. Mbany **Sangaré**, Ingénieur, en service au Ministère de la Jeunesse.
6. Mme Bountouraby **Yattara**, en service au Ministère de l'Economie et des Finances.
7. Représentant des Parieurs: M. Alhouseny **Conté**, imprimeur.
8. Représentant des Opérateurs: M. Mamadou Antonio **Souaré**, PDG de Guinée Games.

Article 2: Les membres du Conseil sont nommés pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une fois.

Article 3: Le présent Décret prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le10 JUIN 2016.....2016


Professeur Alpha CONDE